FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 08-mars-2016 **Version** 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC 2BR FORM-A-GASKET NO. 2 SEALANT 80 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 58922

Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant	**Distributeur**
ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, OH 44139 USA	ITW Permatex Canada 35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Mortel en cas d'ingestion
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer

Aspect Noir **État physique** Pâte **Odeur** Alcool

Conseils de prudence - Prévention
Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Intervention
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Rincer la bouche

Mentions de mise en garde - Stockage
Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)
Sans objet

Autres informations
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aiguë inconnue 1.14 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
colophane	8050-09-7	10 - 30	*
éthanol	64-17-5	5 - 10	*
propane-2-ol	67-63-0	1 - 5	*
silice cristalline	14808-60-7	1 - 5	*
dioxyde-de-titane	13463-67-7	0.1 - 1	*
noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1	*
4-Méthylpentane-2-one	108-10-1	0.1 - 1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés
Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique
Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion
Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers
Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus

l'environnement d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Matières incompatibles Agents comburants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition .

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
colophane 8050-09-7	-	(vacated) TWA: 0.1 mg/m³ Formaldehyde	TWA: 0.1 mg/m³ Formaldehyde
éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m³	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³
propane-2-ol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m³
silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m³ respirable fraction	(vacated) TWA: 0.1 mg/m³ respirable dust : (30)/(%SiO2 + 2) mg/m³ TWA total dust : (250)/(%SiO2 + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO2 + 2) mg/m³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m³ respirable dust
dioxyde-de-titane 13463-67-7	TWA: 10 mg/m³	TWA: 15 mg/m³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m³ total dust	IDLH: 5000 mg/m³
noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m³	IDLH: 1750 mg/m³ TWA: 3.5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 205 mg/m³	IDLH: 500 ppm TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m³ STEL: 75 ppm

		(vacated) STEL: 75 ppm (vacated) STEL: 300 mg/m³	STEL: 300 mg/m³

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte
Aspect Noir
Odeur Alcool
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	82 °C / 180 °F	
Point d'éclair	Ne s'applique pas	ASTM D 4359
Taux d'évaporation	7.7	(éther = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	33 mm Hg @ 68°F	
Densité de vapeur	2.0	Air = 1
Densité relative	1.5	
Hydrosolubilité	Partiellement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	11%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucune donnée disponible

Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter
Chaleur excessive.

Matières incompatibles
Agents comburants forts

Produits dangereux résultant de la décomposition
Oxydes de carbone
Aldéhydes
Acides carboxyliques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion Peut être mortel par ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
colophane 8050-09-7	= 3 mg/kg (Rat) = 7600 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rabbit)	= 1.5 mg/L (Rat) 4 h
éthanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
propane-2-ol 67-63-0	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m^3 (Rat) 4 h
silice cristalline 14808-60-7	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
dioxyde-de-titane 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
noir de carbone 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 8.2 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.
Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
éthanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X
silice cristalline 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	Group 2B	-	X
noir de carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)
A2 - Cancérogène présumé chez l'humain
A3 - Cancérogène pour l'animal
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
Connu - Cancérogène connu
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
X - Présent

Toxicité chronique Peut entraîner des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique. Peut entraîner des effets indésirables sur le foie. Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné.
Effets sur certains organes cibles Sang, Système nerveux central, Yeux, Foie, Appareil reproducteur, Système respiratoire, Peau, Thyroïde.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .
ETAmél (voie orale) 19 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 12237 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 102.2 mg/l

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

2.425 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
colophane 8050-09-7	400: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	-	3.8 - 5.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
éthanol 64-17-5	-	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
propane-2-ol 67-63-0	1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
noir de carbone 1333-86-4	-	-	5600: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	400: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	496 - 514: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	170: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

Bioaccumulation
Aucune information disponible.

Mobilité
Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanol 64-17-5	-0.32
propane-2-ol 67-63-0	0.05
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	1.19

Autres effets néfastes
Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis Sans objet

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	-	Included in waste stream: F039	-	U161

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
éthanol 64-17-5	Toxic Ignitable
propane-2-ol 67-63-0	Toxic Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis
Nom d'expédition Non réglementé

IATA
Nom d'expédition Non réglementé

IMDG
Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Non répertorié.
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
propane-2-ol - 67-63-0	1.0

Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
éthanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental
silice cristalline - 14808-60-7	Carcinogen
dioxyde-de-titane - 13463-67-7	Carcinogen

méthanol - 67-56-1	Developmental
noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
4-Méthylpentane-2-one - 108-10-1	Carcinogen Developmental

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
kaolin 1332-58-7	X	X	X
éthanol 64-17-5	X	X	X
propane-2-ol 67-63-0	X	X	X
silice cristalline 14808-60-7	X	X	X
dioxyde-de-titane 13463-67-7	X	X	X
méthanol 67-56-1	X	X	X
noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
4-Méthylpentane-2-one 108-10-1	X	X	X

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

Classe de danger SIMDUT

D2B - Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	**Dangers pour la santé** 2	**Inflammabilité** 1	**Instabilité** 0	-
HMIS	**Dangers pour la santé** 2	**Inflammabilité** 1	**Dangers physiques** 0	**Protection individuelle** B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 08-mars-2016

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité